



PRÉFÈTE  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 1<sup>er</sup> février 2017

**Aides PAC : information des exploitants sur le reversement des trop perçus lors du versement ATR 2015**

L'ASP a envoyé à 219 exploitants sarthois un courrier les informant d'un trop perçu lors du versement de l'apport de trésorerie remboursable (ATR) pour la campagne PAC 2015,

Il s'agit bien d'un courrier d'information.

Il n'y aura pas de mise en recouvrement : les sommes dues seront, comme annoncé, retenues de façon privilégiée sur les aides à percevoir dans les mois à venir, aides bovines, ou solde de la PAC 2016.

Les exploitants ayant effectué une déclaration PAC en 2016 n'ont donc rien à payer dans l'immédiat. Le cas échéant pour les agriculteurs qui auraient *in fine* un solde négatif, l'agent comptable examinera avec bienveillance toutes les demandes d'échéanciers de paiements.

Le service d'économie agricole de la DDT se tient à la disposition des exploitants souhaitant une explication individuelle de leur situation. Une assistance téléphonique est proposée au 02 72 16 40 25.